

ARRÊTÉ DU MAIRE N°289/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.2, 2213.1,
- le Code de la Route,

Considérant

- la demande de Mme Anaëlle GAINARD STOLZ, pour l'utilisation à contresens de de la rue François 1^{er} le samedi 4 novembre 2023 de 9h00 à 17h00 afin de permettre son déménagement 6 allée Sainte Claire.
- qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le samedi 4 novembre 2023 de 9h00 à 17h00 Mme Anaëlle GAINARD STOLZ est autorisée à emprunter la rue François 1^{er} à contresens sous la condition de laisser la circulation piétonne possible. La circulation routière est interdite aux autres véhicules.

ARTICLE 2 - Les véhicules garés sur le parking de l'église pourront exceptionnellement circuler en sens inverse pour quitter leur place

ARTICLE 3 - La signalisation provisoire réglementant le stationnement sera mise en place et enlevée par le demandeur.

ARTICLE 4 - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à Mme Anaëlle GAINARD STOLZ, 6 allée Sainte Claire 74910 SEYSSEL
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre technique municipal
- au centre de secours de Seyssel.

A Seyssel, le 2 novembre 2023

Le Maire
Gérard LAMBERT

